

SERVICE : PLAN DE COHESION SOCIALE      Nombre d'exemplaires : 3

Visa du Service :

Visa du Chef de Division :

Visa de Mme. la Directrice générale ff :

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 57      PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S) – Désignation de la Présidence à la Commission d'accompagnement.

LE CONSEIL,

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale (PCS) ;

Attendu qu'il prévoit la mise en place d'une commission d'accompagnement à l'initiative de la commune dont la composition est précisée à l'article 25 de ce décret ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au Plan de Cohésion Sociale (PCS) ;

Attendu qu'il prévoit que le Décret du 6 novembre 2008 reste d'application jusqu'au 31 décembre 2019 pour les Plans en cours ;

Considérant que la présidence dans l'année 2019 concernera la construction du Plan 2020, compte tenu qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la présidence devra être désignée au Conseil Communal et que la continuité de cette présidence est souhaitable ;

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le rapport du service en date du 09 janvier 2019 communiqué à la section du 17 janvier 2019;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

Désigne

Madame...Monsieur... président(e) de la commission d'accompagnement ;

La présente délibération sera transmise pour information à l'intéressé(e) nouvellement désigné(e) ainsi qu'à la Région Wallonne.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale ff,

M. KNUBBEN

La Bourgmestre,

M. TARGNION

PROJET soumis au Conseil communal